Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École secondaire catholique de La Vérendrye
Date	2026-11-10
Nom du conférencier invité ou organisation	Anique Viau, Université de Sudbury
Titre de l'activité	Visite de l'Université de Sudbury
Lieu	École secondaire catholique de La Vérendrye
Nom des présentateurs	Anique Viau, Coach - Engagement des élèves et des écoles

Thème ou objectif de l'activité et public cible

Offrir aux élèves de 12e année intéressés par les études postsecondaires une présentation des **programmes offerts**, des **bourses disponibles** et des **procédures d'inscription**. L'activité vise également à leur fournir un espace pour poser des questions et obtenir des conseils personnalisés sur leur **avenir académique**. La présentation sera suivie d'un atelier sur le leadership.

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

Cette activité soutient les attentes du curriculum en matière de **planification du cheminement scolaire et professionnel**. Elle permet aux élèves de 12e années de mieux comprendre les **options postsecondaires** qui s'offrent à eux, les **possibilités de financement** (bourses) et les **étapes concrètes d'inscription** aux établissements collégiaux et universitaires. Elle favorise également le développement de compétences liées à la **prise de décision éclairée** et à la **préparation à la transition vers l'enseignement supérieur**.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis	
Le prospectus	
Date maximale d'affichage (au plus tard 14 jours avant l'évènement)	**2026-09-03**

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.
Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.